



annulation demande conge parental

Par **angieboop**, le **12/03/2013** à **14:52**

Bonjour,

J'ai fait une demande de conge parental à 80% à mon employeur 2 mois avant la reprise du travail. 3 semaines avant ma reprise mon employeur me convoque et me dit que les horaires demandés me sont refusés par posent des problemes d'organisation. On me propose de nouveaux horaires qui ne me conviennent pas du tout. L'employeur ayant le dernier mot, je ne peux pas les refuser. Dans ce cas, est ce que je peux annuler ma demande congé parental et reprendre à travailler normalement à temps complet?

Je precise qu'aucun avenant n'a été signé vu que nous ne sommes pas d'accord et que mon congé parental n'a pas encore commencé (reprise du boulot debut avril).

Merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **12/03/2013** à **18:31**

Bonjour,

Vous pourriez essayer d'invoquer ce désaccord pour annuler votre demande de congé parental...